

**RÉGION**

02/03/2020

*PLOMBIÈRES - LE HALL DE VINIFICATION DE  
VIN DU PAYS DE HERVE*

## **Le chantier du chai a démarré**

Mais les opposants saisissent le Conseil d'État en annulation

YVES BASTIN



Les pelleuses ont entamé les terrassements.

Vin du Pays de Herve

**Le chai de Vin du Pays de Herve est en chantier. Il devrait en principe être fin prêt pour le mois de juin,**

**pour accueillir les premières opérations de vinification dès septembre. Mais certains opposants restent mobilisés, avec une procédure en annulation au Conseil d'État, qui prendra cependant encore des mois, et même plus probablement des années...**

Depuis quelques jours, les grandes manœuvres ont débuté rue Teberg, à Hombourg, pour la construction du premier chai de la coopérative Vin du Pays de Herve.

Premier acte avec les terrassements. Ensuite, on devrait couler 16 plots sur lesquels reposera la structure du bâtiment, en béton. Les entrepreneurs se succéderont ensuite. Notamment pour poser un bardage en bois. « On essaie d'être prêts pour le mois de juin », explique Michel Schoonbroodt, le directeur de la coopérative. Ceci, afin d'être en mesure d'accueillir le matériel en septembre. Dont un pressoir de 3 ou 4 tonnes ainsi que 4 cuves de 3.000 litres et 4 de 1.000 litres, soit une capacité de 16.000 litres.

Les premières vendanges, sur la moitié des parcelles actuellement cultivées, celles remontant à 2018, devraient intervenir en septembre également. Le solde a été planté un an après, en 2019. Donc, pour cette autre moitié, il conviendra d'attendre encore une douzaine de mois avant de vendanger pour la première fois. Quatre secteurs sont concernés : Crawhez (Thimister-Clermont), Teberg (Hombourg), Messitert (Aubel) et Berlieren (Hombourg). On pourrait alors déguster les premiers vins à l'horizon 2021.

L'objectif n'est pas de vinifier éternellement à Teberg. Michel Schoonbroodt a bien l'intention de concrétiser le projet de chai enterré, à proximité du cimetière américain, côté Aubel de la route régionale qui coiffe la crête. « Mais l'important, dans un premier temps, c'est de financer la première étape et d'aller jusqu'à la bouteille », ajoute-t-il. Par la suite, le premier chai devrait muer en hangar de type agricole.

Actuellement, 580 contributeurs ont participé au financement de la coopérative. Laquelle cherche à augmenter encore ce nombre, via son site [www.vindupaysdeherve.be](http://www.vindupaysdeherve.be).

## **EXTRÊME URGENCE REJETÉE**

Reste que les opposants au projet de chai de Teberg ne désarment pas. Certes, dans un premier temps, ils ont perdu, le 6 février, au Conseil d'État, où ils avaient déposé un recours en extrême urgence contre le permis octroyé en décembre 2019 avec l'aval de la Région wallonne et de la commune de Plombières, alors que les travaux venaient de commencer.

« Nous n'avons pas pu démontrer un dommage d'une gravité suffisante », pour justifier une extrême urgence en vue d'arrêter le chantier, explique M e Alain Lebrun. Néanmoins, mardi, il a été mandaté par ses clients pour poursuivre en annulation. Une procédure plus longue, qui devrait aboutir par un arrêt du Conseil d'État bien après la fin de la construction du chai de Teberg.

Cela ne devrait-il pas amener cette juridiction à estimer que la procédure n'en vaut plus la peine, alors ? M e Lebrun n'en est pas du tout persuadé et ajoute que l'auditeur de la première procédure a estimé que le troisième moyen avancé par les opposants lui semblait sérieux. Ceci, en fonction du fait qu'on se trouve dans une zone Natura 2000.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)